

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	15	0	15

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre du mois d'avril,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
29 mars 2024

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membre excusé : Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2024.04.04.11

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale. Fixation des taux des taxes pour l'année 2024.

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,48 %
Taxe d'habitation	7,76 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de voter les taux d'imposition en 2024 en les maintenant à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,48 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,76 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

